

**ANNEXE IV**

**DEFINITION DES EPREUVES PONCTUELLES  
ET  
DES SITUATIONS D'EVALUATION**

**DU**

**BREVET PROFESSIONNEL**

**Maintenance des articles textiles  
Option: Pressing**

**Brevet professionnel**  
**Maintenance des articles textiles**  
**Option pressing**

<b>EPREUVE E1 : ETUDE DE CAS : PREPARATION ET ORGANISATION D'OPERATIONS</b>
<b>TECHNIQUES ET COMMERCIALES</b>
<b>U.10</b>
<b>Coefficient : 4</b>

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve écrite porte sur les capacités C.1: s'informer, C.2: communiquer, C.3: réaliser.  
Elle doit permettre de vérifier tout ou partie des compétences suivantes:

- C.11: Rechercher et choisir les informations nécessaires à la réalisation du travail;
- C.12: Décoder les informations nécessaires à l'activité;
- C.13: Identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale;
- C.14: Identifier les besoins d'information de ses collaborateurs;
- C.21: Assurer la transmission de l'information;
- C.22: Traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée
- C.23: Identifier les informations à transmettre et leurs destinataires;
- C.31: Organiser les opérations de traitement;
- C.33: Assurer le suivi de la production;
- C.34: Participer à la gestion des équipements.

Et les savoirs technologiques associés suivants:  
S1, S2, S3, S4, S5, S6 et S7.

● **Contenu de l'épreuve:**

Le sujet qui prend appui sur un dossier technique, doit permettre d'évaluer:

- l'aptitude à analyser un ou plusieurs problèmes techniques et commerciaux,
- les connaissances relatives aux matériaux traités, aux taches et salissures, aux équipements, aux produits utilisés, aux procédés, à l'hygiène, à la sécurité et à l'action commerciale,
- les capacités d'utiliser ces connaissances pour résoudre ce (ou ces) problèmes(s) en se plaçant dans les conditions optimales de sécurité, de qualité et de coût de revient et en justifiant les solutions techniques choisies.

● **Evaluation :**

L'évaluation prend en compte :

- L'exactitude des documents d'exécution,
- la qualité et la présentation de la réalisation,
- la conformité aux normes et aux règlements,
- la maîtrise des connaissances techniques et scientifiques, correspondant à ces capacités,
- le respect des réalités commerciales.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** :      Ecrite      durée = 4 heures

L'épreuve comporte:

- l'analyse d'un travail en vue de son exécution par une ou plusieurs personnes (analyse des modes opératoires et préparation du travail),
- l'organisation du travail en fonction du volume et de la diversité des articles à traiter, des moyens de production et des autres contraintes, notamment des délais de livraison,
- la justification des solutions adoptées.

**EPREUVE E2 : MISE EN OEUVRE**

Coefficient : 6

U. 21 - U. 22

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves: techniques de réception et de livraison et techniques de détachage, nettoyage, traitement complémentaire et finition

Cette épreuve porte sur les capacités:

C.2: communiquer, C.3: réaliser, C.4: vendre, et gérer

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à:

- assurer la vente des prestations
- traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée,
- organiser la préparation du travail,
- mettre en oeuvre correctement les techniques de détachage, nettoyage, traitements complémentaires, finition,
- contrôler la qualité du travail,
- contribuer à la maintenance des systèmes de production (maintenance corrective de premier et de deuxième niveaux et approvisionnement en produits),
- organiser et contrôler la production,
- rendre compte.

**SOUS - EPREUVE** :      Techniques de réception et de livraison

Coefficient : 2

U. 21

● **Contenu de la sous-épreuve :**

Cette sous-épreuve comporte la mise en oeuvre des techniques de réception et de livraison.

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes:

- C.22: traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée
- C.23: identifier les informations à transmettre et leurs destinataires
- C.31: organiser les opérations de traitement

et les savoirs technologiques associés suivants:  
S6, S7, et S8.

### ● Evaluation :

Elle prend en compte:

- la qualité de la relation et des opérations commerciales,
- la qualité de l'analyse du ou des problèmes techniques à résoudre,
- la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques relatives aux matériaux, salissures et taches, procédés et équipements techniques.

### ● Forme de l'évaluation :

→ **Ponctuelle : pratique**                      **durée : 1 h**

Cette sous-épreuve comporte l'exécution de plusieurs exercices de réception et de livraison avec réalisation des différentes opérations à effectuer dans diverses situations et, notamment dans des cas délicats ou susceptibles d'être litigieux.

### → Contrôle en cours de formation:

Il est constitué de deux situations d'évaluation de poids identique organisées par l'équipe enseignante en milieu et en fin de formation:

La période choisie pour chaque évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants. Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue des situations d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

### ● 1ère situation

Elle comporte des exercices de réception et de livraison dans un contexte courant.

● 2ème situation

Elle comporte la réalisation des différentes opérations de réception dans diverses situations et, notamment, dans des cas délicats et susceptibles de devenir litigieux.

<b>SOUS - EPREUVE : TECHNIQUES DE DETACHAGE, DE NETTOYAGE, TRAITEMENT COMPLEMENTAIRE ET FINITION</b>
<b>Coefficient : 4</b>
<b>U. 22</b>

● **Contenu de la sous-épreuve**

Cette sous-épreuve comporte la mise en oeuvre des techniques de détachage, nettoyage, traitement complémentaire et finition.

Elle porte sur tout ou partie des compétences terminales suivantes:

C.31: organiser les opérations de traitement

C.32: mettre en oeuvre les techniques de détachage, nettoyage, traitements complémentaires, finitions et réaliser les contrôles de qualité

C.35: contribuer à la maintenance des systèmes de production.

Et les savoirs technologiques associés suivants: S1, S2, S3, S4, S5, S7 et S9.

● **Evaluation :**

L'évaluation prend en compte:

- la qualité de réalisation
- les choix des techniques
- la justification de ces choix
- l'organisation et le contrôle de la production
- la qualité du compte-rendu
- la maîtrise des connaissances scientifiques et techniques sur lesquelles reposent les pratiques mises en oeuvre.

● **Forme de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle:** Pratique                      durée: 3 heures

Cette sous-épreuve comporte l'exécution de plusieurs exercices de détachage, nettoyage, traitement complémentaire et finition avec réalisation des différentes opérations à effectuer dans diverses situations, et, notamment dans des cas délicats ou susceptibles d'être litigieux.

→ **Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation sera faite à partir de deux situations de poids identique organisées par l'équipe enseignante en milieu et en fin de formation:

La période choisie pour chaque évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants. Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue des situations d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

❶ **1ère situation d'évaluation**

Elle comporte des exercices de détachage, nettoyage, traitement complémentaire et finition dans un contexte courant.

❷ **2ème situation d'évaluation**

Elle comporte la réalisation des différentes opérations de nettoyage, détachage, traitement complémentaire et finition dans diverses situations et, notamment, dans des cas délicats et susceptibles de devenir litigieux.

<b>EPREUVE E3 : ORGANISATION ET GESTION DE LA PRODUCTION ET DE L'ACTION</b>	
<b>COMMERCIALE</b>	
<b>Coefficient 3 :</b>	<b>U.30</b>

● **Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve porte sur les capacités:

- C.1: s'informer
- C.2: communiquer
- C.3: réaliser
- C.4: vendre et gérer

Elle doit permettre de vérifier tout ou partie des compétences suivantes:

- C.13: identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale

- C.14: identifier les besoins d'information de ses collaborateurs
- C.23: identifier les informations à transmettre et leurs destinataires
- C.24: animer une équipe
- C.25: actualiser les savoirs et les savoir-faire des membres de l'équipe
- C.33: assurer le suivi de la production
- C.34: participer à la gestion des équipements
- C.41: contribuer à l'orientation commerciale
- C.43: assurer la gestion commerciale
- C.44: participer à la gestion comptable et financière
- C.45: participer à la gestion des personnels.

et des savoirs technologiques associés suivants: S.6 et S.8.

Il s'agit en effet de vérifier si le candidat est capable de:

- participer à la gestion et à la promotion de l'activité commerciale,
- rechercher les informations nécessaires,
- identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale,
- animer une équipe et actualiser les savoirs et les savoir-faire de ses membres,
- organiser, suivre et contrôler la production,
- participer à la gestion des équipements,
- contribuer à l'orientation commerciale de l'entreprise ,
- participer à la gestion des personnels,
- rendre compte.

### ● Contenu de l'épreuve :

L'épreuve comporte l'analyse d'un ou de plusieurs cas de gestion de production et d'action commerciale en considérant:

- l'environnement économique et social,
- la production et les résultats d'exploitation,
- les moyens de production,
- les possibilités et les moyens d'animation d'une équipe,
- l'intérêt et les moyens éventuels d'améliorer la politique commerciale de l'entreprise.

Elle donne lieu à la préparation de documents et à leur présentation au jury au cours de l'exposé.

### ● Evaluation:

L'évaluation prend en compte:

- l'aptitude à analyser l'activité commerciale et à contribuer à son orientation,
- la capacité de résoudre les problèmes techniques,
- la maîtrise des connaissances techniques et commerciales,
- le choix des méthodes,
- la pertinence des propositions,
- la justification de ces choix et de ces propositions,
- la clarté et la précision de l'exposé,
- la qualité des documents élaborés.

## ● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : orale : durée 35 minutes maximum.

Cette épreuve consiste en un exposé de 20 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes avec le jury, précédé par une préparation de 3 heures.

→ Contrôle en cours de formation :

Il comporte deux situations:

❶ Situation n°1: coef 1

Cette évaluation a lieu en milieu de formation et consiste en un exposé d'une durée de 10 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes, précédé d'une préparation de 2 heures.

❷ Situation n°2: coef 2

Cette évaluation a lieu en fin de formation et consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un entretien de 15 minutes, précédé d'une préparation de 3 heures.

Le corps d'inspection veille au bon déroulement du contrôle en cours de formation. La période choisie pour chaque évaluation pouvant être différente pour chacun des candidats, son choix relève de la responsabilité des enseignants.

Le candidat est informé à l'avance de la date des évaluations.

A l'issue de chaque situation d'évaluation dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

**● Finalités et objectifs de l'épreuve :**

Cette épreuve permet d'exposer le résultat d'observations, d'analyses et de réflexions personnelles concernant les activités professionnelles exercées dans le cadre de l'entreprise.

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences suivantes:

- C.11: rechercher et choisir les informations nécessaires à la réalisation d'un travail,
- C.12: décoder les informations nécessaires à l'activité,
- C.13: identifier les éléments de la gestion de production et de la gestion commerciale,
- C.22: traiter les informations et les mettre dans une forme adaptée,
- C.23: identifier les informations à transmettre et leurs destinataires,
- C.24: animer une équipe
- C.25: actualiser les savoirs et les savoir-faire des membres de l'équipe.

Et les savoirs technologiques associés suivants: S1, S2, S3, S4, S6 et S8.

**● Contenu de l'épreuve:**

Il s'agit pour le candidat de présenter une étude d'une vingtaine de pages (hors annexes) qu'il aura réalisée dans l'entreprise où il travaille, pouvant porter soit sur l'action commerciale, soit sur le domaine technique, soit sur les deux, selon le plan ci-dessous:

- raisons de l'étude,
- méthodes de travail, étapes,
- présentation de la solution proposée,
- évaluation économique.

Cet exposé dont la durée ne saurait dépasser 15 minutes, est suivi d'un entretien au cours duquel le candidat doit montrer sa capacité à tirer pour sa pratique professionnelle, des enseignements du travail qu'il a réalisé.

**● Evaluation :**

L'évaluation prend en compte :

- pour le mémoire:

- la pertinence du sujet,
- la rigueur du plan,
- la composition et la présentation,
- la maîtrise des données scientifiques, économiques et techniques,

- pour la soutenance:

- la clarté de l'exposé,
- la qualité de l'expression orale
- l'aptitude à répondre à des questions.

### ● Forme de l'évaluation :

→ **Ponctuelle : orale**      **durée : 30 minutes**

Il est souhaitable que la commission d'interrogation comprenne au moins:

- un professeur chargé de l'enseignement technologique spécifique,
- un professeur de français,
- un membre de la profession.

Les candidats ayant échoué à l'examen peuvent:

- soit présenter à nouveau le mémoire soutenu lors de la session à laquelle ils ont échoué,
- soit modifier celui-ci dans le sens qu'ils estiment opportun ou refaire un nouveau mémoire, les observations effectuées à l'occasion de la présentation du premier mémoire pouvant être reprises.

### → Contrôle en cours de formation :

Il se déroule à l'occasion d'une situation d'évaluation qui est placée en fin de formation.

A l'issue de la situation d'évaluation qui consiste en un rapport et un exposé et dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les supports proposés lors de cette situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

**EPREUVE E5 - SCIENCES APPLIQUEES**

**Coefficient : 2**

**U.50**

### ● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve doit permettre de vérifier:

- que le candidat maîtrise les connaissances scientifiques de base en physique, chimie et sciences biologiques, nécessaires à l'exercice de sa profession,
- qu'il est capable de les appliquer et de les resituer dans des situations professionnelles spécifiques du pressing,
- qu'il fait preuve de bonnes qualités de raisonnement, d'analyse et de synthèse.

### ● Contenus de l'épreuve:

Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées. Il porte sur les programmes de physique, chimie et sciences biologiques.

### ● Evaluation

L'évaluation porte essentiellement sur :

- l'acquisition des connaissances,
- l'aptitude à les appliquer dans un contexte professionnel,
- les qualités du raisonnement, de son expression, de clarté et de soin dans sa présentation.

### ● Formes de l'évaluation

→ **Ponctuelle :**            écrite            durée : 2 heures

Cette épreuve s'appuie sur une situation professionnelle du pressing et fait appel à des documents utilisés dans ce secteur.

#### → **Contrôle en cours de formation**

1°) Objectifs

L'évaluation en sciences appliquées a pour objet :

- d'apprécier la solidité des connaissances et des savoir-faire des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations, notamment expérimentales liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude à utiliser du matériel scientifique pour la mise en oeuvre d'un protocole expérimental dans le respect de règles de sécurité,
- de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles,
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

2°) Modalités

Le contrôle en cours de formation repose sur quatre situations :

Deux situations s'appuient sur des activités écrites, leur durée est de 1h30 ; elles sont réparties dans la seconde période de formation .

Les contenus abordés ont comme point de départ des situations professionnelles en rapport avec le contenu de l'unité.

La mise en oeuvre d'outils de calcul (micro-ordinateur, calculatrice) est recommandée dès lors que le sujet traité conduit à les utiliser naturellement

Chaque situation d'évaluation est notée sur 20 points. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des contenus différents.

Deux situations ont pour support une activité expérimentale, leur durée est de 1 h. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation et doivent alterner avec les situations prenant appui sur des activités écrites.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou de plusieurs expériences dont la nature est en rapport avec le contenu de l'unité. L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulations qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition,
- de mettre en oeuvre un protocole expérimental,
- de rendre compte par écrit des résultats de travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors des manipulations.

Chaque situation expérimentale est notée sur 20 points ; 13 points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Chacune des situations d'évaluation doit porter sur des parties différentes de l'unité.

La note sur 20 attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des quatre notes sur 20 obtenues lors des quatre situations d'évaluation.

<b>EXPRESSION FRANÇAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE</b>	
<b>EPREUVE E6</b>	<b>U.60</b>
<b>coefficient 3</b>	

### **OBJECTIF DE L'ÉPREUVE**

L'épreuve vise à évaluer les acquis du candidat par rapport aux capacités et compétences des référentiels de « français » et « monde actuel ». Pour ce qui concerne la définition et le contenu de cette épreuve, il convient de se reporter aux annexes I et II de la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (BO n°5 du 4 février 1993).

### **FORME DE L'ÉPREUVE**

→ **Ponctuelle:** écrite - Durée: 3 h

A partir d'un dossier constitué de plusieurs documents (textes, images, graphiques, cartes, tableaux de données numériques) et traitant d'un sujet d'actualité, le candidat répondra de façon rédigée ou analytique à des questions et élaborera graphique, carte, croquis ou tableau de données numérique. Il sera évalué à parts sensiblement égales sur les compétences d'expression française et de monde actuel, le barème indiqué précisant cette répartition.

Le dossier proposé n'excèdera pas six pages dactylographiées. Une des questions doit obligatoirement permettre une évaluation spécifique de l'expression écrite: développement rédigé avec introduction et conclusion, résumé, lettre, etc...

### → **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de trois situations d'évaluation portant sur des sujets différents: une relative à l'évaluation de l'expression orale et deux relatives à l'évaluation de l'expression écrite :

- l'évaluation orale et une des deux évaluations écrites s'appuient sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.
- la deuxième évaluation écrite s'appuie sur un document unique.

#### **1) Evaluation de l'expression orale**

(coef. 1 - durée 20 min. maxi.)

La situation d'évaluation consiste en :

- une présentation au professeur et aux auditeurs, de documents choisis par le candidat et réunis dans un dossier qui n'excède pas cinq pages et qui ne comporte aucun commentaire rédigé par ce dernier.
- une justification argumentée du choix des documents et de la problématique retenue
- un échange avec l'auditoire.

#### **2) Evaluation de l'expression écrite**

(coef. 1 - durée maxi 2h1/2)

A partir d'un ensemble documentaire réuni par le formateur et qui n'excède pas trois pages, le candidat répond à des questions portant sur la compréhension des textes et documents et sur leur mise en relation. Il rédige, à partir d'une consigne explicite, une synthèse de 15 à 20 lignes.

#### **3) Evaluation de l'expression écrite**

(coef. 1 - durée maxi 2h)

A partir d'un support unique choisi par le formateur - texte ou image ou données statistiques....., le candidat propose une interprétation du document et développe l'opinion personnelle qu'il a sur le sujet traité.

**EPREUVE FACULTATIVE**  
Langue vivante étrangère  
**UF 1**

**Epreuve orale:** durée 15 minutes

L'épreuve consiste en une conversation en langue étrangère, à partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle relative au contenu de ce diplôme.

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent pour la langue vivante choisie par le candidat.